VILLE DE GENÈVE

Communiqué de presse
du Conseil administratif

A l'attention des médias

28 janvier 2026

Résiliations de baux au boulevard Carl-Vogt : la Ville de Genève rappelle la responsabilité sociale des propriétaires

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a appris avec consternation que la régie Naef entendait compter sur les pouvoirs publics pour reloger les locataires dont elle a résilié les baux aux 35–43 boulevard Carl-Vogt.

La Ville de Genève est particulièrement surprise des déclarations de la régie Naef, formulées par voie de presse avant toute rencontre officielle, et qui tendent à faire porter aux autorités publiques la charge de décisions relevant de la responsabilité d'un acteur privé. Une telle posture s'apparente à une tentative de transférer à la collectivité publique des obligations sociales qui relèvent des propriétaires et des régies immobilières.

La volonté affichée de reloger ces ménages dans le parc immobilier municipal est par ailleurs totalement déconnectée de la réalité de la situation du logement social à Genève. À fin 2025, la Gérance immobilière municipale (GIM) comptait plus de 5'000 dossiers de personnes en attente d'un logement subventionné.

Face à cette demande immense, seuls 122 logements ont pu être attribués en 2025, dont 45 relevaient d'échanges d'appartement et 23 concernaient des logements à loyers libres. En définitive, seules 54 attributions ont bénéficié à des personnes en attente d'une solution, dans un parc immobilier qui compte 4'900 logements sociaux. Ces chiffres illustrent la tension extrême qui pèse sur le parc municipal et l'impossibilité, pour la Ville, de répondre à de nouvelles demandes massives induites par des résiliations privées.

Enfin, le Conseil administratif tient à rappeler que lorsque la Ville de Genève entreprend la rénovation de grands ensembles— comme cela a été le cas aux Minoteries ou comme ce sera le cas à la Cité-Jonction dès 2028 — elle s'organise afin de ne pas résilier les baux et de garantir des solutions de relogement à ses locataires durant les phases les plus aiguës des travaux.

Contacts :

Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)
M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, par l'intermédiaire d'Anna Vaucher, collaboratrice personnelle : 078 760 97 97 – anna.vaucher@geneve.ch

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)
Mme Marjorie de Chastonay, Conseillère administrative, par l'intermédiaire de Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@geneve.ch